

# L'ART EST PUBLIC

MOBILISATION POUR  
UNE POLITIQUE CULTURELLE RÉINVENTÉE

L'art et la culture sont une affaire publique, l'affaire de tous ! Dans nos sociétés en profonde transformation, leur rôle est fondamental.

Leurs enjeux relèvent de "l'intérêt général", dans une vision qui transcende la somme des intérêts particuliers, les corporatismes et les replis sur soi, pour relever de la responsabilité de tous et du fonctionnement démocratique.

La culture, dans ses dimensions patrimoniales et créatrices, constitue un **bien commun de l'Humanité**. Car si l'être humain est de nature biologique, ce qui fait son humanité est d'ordre culturel. La culture est ainsi l'essence de la dignité des personnes, consacrée par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : *"Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits"* (art. 1<sup>er</sup>).

**Garantir la dignité de chacun, c'est garantir les droits culturels** pour une progression de la liberté, de la responsabilité et de la capacité de chaque personne. En ce sens, la diversité culturelle est *"aussi nécessaire pour le genre humain qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant"* (déclaration de l'Unesco, 2001).

La culture n'est pas une, figée, sanctuarisée, mais plurielle, en mouvement, toujours en évolution. Sa diversité constitue le terreau de la construction des identités, de l'échange, de la création et de l'innovation. La création et les pratiques artistiques, par leur dimension sensible et intellectuelle, participent pleinement à la construction et l'évolution de la culture, de l'identité culturelle de chaque être humain, au développement de son esprit critique, de son ouverture aux autres et sur le monde.

Aussi, l'art et la culture ne peuvent se résumer à une diversité d'offres de biens et services artistiques et culturels distribués sur un marché, fut-il public, et les droits des personnes à ceux du consommateur. Au cœur du processus de construction de valeurs et de sens, les démarches de création et de pratiques artistiques sont d'abord **des actes de partage et de relations fondamentalement humains**.

C'est pourquoi l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs artistiques et culturels, doivent s'engager, à travers l'affirmation d'une politique publique pour l'art et la culture, pour une société humaniste, soucieuse du "bien vivre ensemble".

**Ainsi, le principe de LIBERTÉ de création et d'expression artistique doit s'articuler avec l'affirmation des autres principes républicains d'ÉGALITÉ et de FRATERNITÉ entre les personnes et les peuples, dans une dynamique de construction démocratique des politiques publiques des arts et de la culture, qui privilégie les processus ascendants et participatifs.**

## **Garantir le libre exercice et la libre expression de la création artistique**

### **Garantir la liberté de création et d'expression comme droit fondamental**

Tout individu a droit à la liberté d'opinion, d'expression et de conscience, comme énoncé dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Ainsi, toute personne doit pouvoir créer, exprimer et pratiquer une démarche artistique et culturelle, exercée en amateur ou en professionnel. Chaque personne nourrit et participe à la vie culturelle. Ce droit est à soutenir dans une attention d'échange et de compréhension avec les autres. La rencontre et la confrontation entre les parcours culturels sont à favoriser; l'échange entre les diverses formes d'expression et de représentation artistiques et culturelles à encourager. En ce sens, le droit à la création et à l'expression artistique et culturelle est fondamentalement non marchand et non lucratif.

### **Garantir et promouvoir la diversité artistique et culturelle**

Toutes les formes de création, d'expression et de représentation artistiques sont à respecter, sans hiérarchie. La démarche artistique, en tant que processus global lié à la construction et à la relation humaine, doit être prise en compte et non jugée uniquement au regard de l'objet "œuvre" produit.

En tant que maillon essentiel de la diversité culturelle, l'expérimentation artistique est à encourager. Elle doit pouvoir s'exprimer dans l'espace public, affirmé comme un espace de liberté et de bien collectif.

### **Assurer un soutien à toutes les démarches artistiques et culturelles**

Les espaces de travail et de recherche sont essentiels pour les équipes artistiques : un soutien aux pratiques artistiques et culturelles doit inévitablement poser comme priorité leur développement, leur accessibilité. Dans cette logique, il est aussi nécessaire de garantir le libre investissement de l'espace public, qu'il soit physique ou virtuel. Qui plus est, promouvoir et sécuriser de façon positive la libre pratique artistique des amateurs est un enjeu majeur pour nourrir les dynamiques des pratiques culturelles.

### **Articuler les dimensions éducatives et créatrices des pratiques artistiques et culturelles**

Les pratiques artistiques et culturelles, dans leur dimension éducative, permettent aux personnes de se construire individuellement et socialement. Il est donc primordial que l'éducation artistique et culturelle accompagne les parcours de vie, et place en son centre la pratique artistique dans le respect et la considération des différentes formes d'expression. Cela nécessite des espaces de rencontre, de dialogue et d'organisation entre les différents acteurs afin de permettre l'articulation des démarches d'action artistique et culturelle. C'est alors une logique de coopération qui génère une pluralité de schémas éducatifs.

### **Garantir la libre circulation artistique et culturelle**

Faciliter la libre circulation des artistes et des acteurs culturels est impératif pour le développement artistique et culturel : elle est déterminante pour la coopération culturelle entre les populations, pour la constitution d'une communauté humaine solidaire, pour la rencontre des publics.

## Démocratie culturelle, équité territoriale

### Affirmer la culture comme d'intérêt général

Produit de la volonté d'une société citoyenne, l'intérêt général se construit en mouvement, légitimé par les processus de co-construction démocratiques. L'injonction concurrentielle, ayant pour unique référence l'économie de marché, ne peut constituer l'objectif de nos politiques et la seule régulation proposée. Les services d'intérêt général doivent être affirmés politiquement et sécurisés en droit européen, basé sur les droits fondamentaux et exclus du périmètre de la "Directive Service". Des services d'intérêt général non concurrentiels doivent être reconnus en particulier pour les arts et la culture. L'enjeu culturel et artistique se joue sur tous les territoires : il doit être une compétence de toutes les collectivités publiques. Cet enjeu s'inscrit dans la solidarité démocratique entre les territoires, garantie par les principes de coopération, d'égalité d'exercice des droits des personnes et d'équité territoriale.

### Reconnaître la contribution des initiatives privées citoyennes à l'intérêt général

Les équipes artistiques et structures culturelles, d'initiative citoyenne, font leviers par leurs engagements, pour un développement culturel et durable des personnes et des territoires, face à un modèle gestionnaire de prestataires / clients. Elles s'inscrivent dans une logique de partenariat avec les collectivités publiques, dans une attention à leur environnement, du local au global, interrogeant sans cesse ce qui fait culture. Ces structures artistiques et culturelles citoyennes participent ainsi à la co-construction de l'intérêt général sur les territoires. Les relations entre ces initiatives et les collectivités publiques ne peuvent s'élaborer dans une logique de prestation, mais doivent s'affirmer dans des démarches partenariales co-construites sur les territoires de projet.

### Promouvoir des interventions publiques co-construites et concertées entre l'Etat, les collectivités territoriales, les acteurs et les citoyens

L'art et la culture se vivent sur et par des territoires de vie. La diversité et la vitalité de ces dynamiques territoriales nécessitent une articulation et des modes de coopération affirmés entre les acteurs et les différentes natures administratives et politiques. Les constructions politiques émancipées dans une logique ascendante doivent ainsi se relier pour faire politique publique ensemble. Des nouvelles modalités et des espaces nouveaux de co-élaboration et d'évaluation sont à développer et à organiser afin de penser et de mettre en place des politiques artistiques et culturelles, en transversalité aux autres politiques.

### Soutenir la mise en place d'une observation participative, partagée et permanente qui renouvelle les indicateurs de richesse

La co-construction des politiques publiques nécessite une connaissance approfondie des champs artistiques et culturels, des diagnostics partagés et une évaluation basée sur des indicateurs adaptés, définis collectivement. Ces derniers doivent tenir compte de l'utilité sociale, des contributions non monétaires, des activités susceptibles de valoriser les contributions à l'intérêt général, au bien vivre ensemble et à la création artistique.

### Développer les droits sociaux et les conditions d'une sécurisation des parcours

La pluriactivité qu'un artiste peut souhaiter développer dans le cadre de la diversification de son parcours et de son rapport aux autres doit être possible, reconnue et soutenue. Il est indispensable de travailler à une meilleure articulation entre les régimes pour une couverture sociale maximale ainsi qu'à la prise en compte de droits, plus attachés à la personne. La pérennisation du régime d'assurance-chômage, notamment pour les professions du spectacle, dans le cadre de la solidarité interprofessionnelle, est à garantir. Alors que nous nous situons désormais dans une perspective nécessairement internationale et en particulier européenne, cette construction sociale assise sur la garantie des droits fondamentaux doit être affirmée pour renforcer des conditions d'emploi et de travail, respectueuses de la dignité des personnes.

## Solidarité, coopération, diversité

Le champ des arts et de la culture fonctionne comme un écosystème, dynamique et riche d'une diversité de structures, d'activités et de projets. Il s'appréhende aussi bien au niveau local et national, qu'aux échelles européenne et internationale. Pour défendre et promouvoir les droits fondamentaux, l'équité sociale et territoriale ainsi que la diversité artistique et culturelle, cet écosystème nécessite la mise en place de régulations adaptées et l'accompagnement des collectivités publiques dans une solidarité nationale et interprofessionnelle.

### Reconnaître le caractère pluriel de l'économie culturelle

Le champ culturel repose sur une économie plurielle qui s'articule autour d'une économie de marché concurrentielle, d'une économie sociale et solidaire et d'une économie administrée publique. Les entreprises positionnées dans l'économie sociale et solidaire, motivées par des considérations éthiques, développent des dynamiques territoriales, innovantes et créatrices de richesses, à des fins de non lucrativité, de coopération et d'utilité sociale. Elles s'appuient sur des pratiques de contribution et de coopération, processus qui mettent la personne au centre, et renouvellent la pensée et les modes de développement de la diversité et de la richesse. Comme à travers la loi-cadre sur l'économie sociale et solidaire, les positionnements et les pratiques de ces entreprises culturelles sont à reconnaître positivement dans les politiques publiques et les cadres réglementaires.

### Garantir la diversité artistique et culturelle par la régulation publique des écosystèmes

Il est essentiel d'appeler à une régulation sur le plan européen pour le développement d'un écosystème culturel qui privilégie l'intérêt général à travers des outils de gestion collective européen de service public. C'est par le soutien à la redistribution que seront garantis la biodiversité culturelle et les écosystèmes : en ce sens, il est nécessaire de réinterroger les circuits de la valeur (logiques de recherche, d'émergence, de création...) et de lutter contre la concentration de la valeur monétaire. Il s'agit aussi de s'opposer aux concentrations horizontales, verticales, territoriales qui assèchent les différents écosystèmes artistiques et culturels, pour davantage favoriser un maillage citoyen, cohérent, dynamique sur les territoires de vie.

### Soutenir et accompagner la coopération solidaire et démocratique

L'enjeu de la coopération est aujourd'hui déterminant, tant pour repenser les logiques de territoire vers des territoires de projets que pour renforcer de façon solidaire le travail et les démarches à finalité sociale des acteurs artistiques et culturels. Elle se joue entre collectivités et acteurs ainsi que par la mise en réseau des acteurs entre eux. La coopération est à encourager par une politique forte d'accompagnement et de soutien, en considérant aussi l'exigence de la cohésion européenne et l'articulation à l'international.

### Accompagner et renforcer la structuration professionnelle du secteur et des entreprises

Il est nécessaire de soutenir la structuration professionnelle du secteur par le développement d'emplois pérennes, le soutien aux outils d'ingénieries et la prise en compte de l'évolution des métiers et des compétences.

-----

Pour soutenir la mobilisation, faire signer l'appel à vos élus, apporter une contribution, relayer le mouvement :

[www.lartestpublic.fr](http://www.lartestpublic.fr)

La mobilisation "l'Art est Public" est portée par les organisations membres de l'UFISC : Actes-If, CD ID, le CITI, la FRAAP, la FFEC, la Fédération nationale des Arts de la Rue, la Fédélima, le Chaïnon/FNTAV, le RIF, le SMA, le SYNAVI, THEMAA, Zone Franche. L'UFISC regroupe 15 organisations représentant plus de 2500 structures artistiques et culturelles qui développent et une pluralité d'activités : création, diffusion, actions culturelles sur des territoires en relation directe avec les populations, création par l'artistique d'espaces publics et citoyens, transmission de savoir-faire et accompagnement des pratiques amateurs. Elles se reconnaissent du manifeste "Pour une autre économie de l'art et la culture".